https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/16/guestions/QANR5I 16QE3036

16ème legislature

Question N°: 3036	De M. Thibaut François (Rassemblement National - Nord)				Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer			I	Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer	
Rubrique >sécurité des biens et des personnes		Tête d'analyse >Manque d'agents de sécurité privée pour le JO 2024		Analyse > Manque d'agents de sécurité privée pour les JO 2024.	
Question publiée au JO le : 08/11/2022 Réponse publiée au JO le : 14/03/2023 page : 2444					

Texte de la question

M. Thibaut François attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le manque d'agents de sécurité privée pour les JO-2024. Le 22 septembre 2022, M. le ministre a indiqué une série de mesures pour faciliter les recrutements, notamment la mise en place d'une autorisation « provisoire » d'exercer pour les étudiants. M. le ministre a également précisé qu'il fallait environ 25 000 agents de sécurité privée en plus pour les JO. M. le ministre s'inquiète sur les capacités des autorités à assurer les JO, notamment à la suite du fiasco lors de la finale de la Ligue des champions au Stade de France le 28 mai 2022. Il souhaiterait connaître les modalités et les conditions d'accès à cette formation en continu et aimerait connaître les compétences qui seront données aux agents durant ces JO.

Texte de la réponse

Métier en tension, la branche prévention-sécurité connaît des difficultés de recrutement depuis plusieurs années. Eclaté, ce secteur est confronté à des problématiques d'attractivité et de fidélisation de ses agents, accentuées par la crise sanitaire. Dans ce contexte, les jeux Olympiques et Paralympiques 2024 constituent un véritable enjeu pour les sociétés de sécurité. En effet, ils mobiliseront, selon les estimations actuelles, 17 000 agents par jour en moyenne, avec des pics pouvant atteindre 22 000 agents sur les sites de compétition. Viendront s'y ajouter des besoins complémentaires pour différentes animations et festivités. L'État porte une attention toute particulière à cette situation et se montre très actif pour aider la filière à se mobiliser, en échangeant très régulièrement avec les organisations patronales et de salariés. Ainsi, plusieurs mesures juridiques ont été prises dont la création d'un titre professionnel de sécurité événementielle avec une formation de 106 h. De même, des mesures financières et d'accompagnement ont été décidées pour stimuler le vivier des titulaires de la carte professionnelle ou l'élargir. Il en est ainsi pour la formation obligatoire de MAC (Maintien et Actualisation des Compétences) ou de la formation d'étudiants pour le nouveau titre professionnel. Des actions d'insertion professionnelle vers des publics cibles sont aussi envisagées. Le CNAPS, qui a été renforcé et réorganisé dans la perspective des jeux Olympiques et Paralympiques, a lancé une campagne de contacts pour tous les détenteurs de carte professionnelle en Ile-de-France, tout comme Pôle emploi qui prend l'attache des demandeurs d'emploi dans ces métiers ou des métiers connexes, ainsi que les entreprises du secteur. L'État collabore aussi avec la branche pour des campagnes de promotion, et a veillé - avec les organisateurs - à la prise en compte de ses attentes quant aux modalités d'organisation de l'événement (accréditations, calendriers, etc). Le comité d'organisation choisira en principe ses premiers prestataires en février 2023, et il lui appartient aussi de les mobiliser et de les coordonner afin de rapprocher et de cibler au mieux l'offre et la demande, et de veiller aux enjeux logistiques.

https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/16/questions/QANR5I 16QF3036

